



**HAL**  
open science

**La circulation de l'information culturelle entre Paris et  
la province : l'exemple de la correspondance littéraire de  
Nîmes par P. de Morand**

Régine Jomand-Baudry

► **To cite this version:**

Régine Jomand-Baudry. La circulation de l'information culturelle entre Paris et la province : l'exemple de la correspondance littéraire de Nîmes par P. de Morand. 2015. hal-01779308

**HAL Id: hal-01779308**

**<https://univ-lyon3.hal.science/hal-01779308>**

Preprint submitted on 26 Apr 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La circulation de l'information culturelle entre Paris et la province : l'exemple de la correspondance littéraire de Nîmes par P. de Morand

Si les correspondances littéraires manuscrites à destination européenne constituent, notamment par leur nombre et par leur rayonnement géographique, un révélateur de ce que fut l'entente culturelle à l'époque des Lumières, il convient de ne pas sous-estimer la circulation de ce mode d'information culturelle à l'intérieur même du territoire français. Dès l'âge classique, la fracture entre Paris et la province est sensible, cette dernière étant d'ailleurs souvent représentée dans la fiction<sup>1</sup> comme étrangère aux usages, aux bonnes manières, au bon ton fixés par la capitale, tout en y étant paradoxalement inféodés : Paris, qui miroite de ses feux à l'intérieur des frontières comme à l'extérieur, est non seulement l'espace privilégié où se décide la politique du royaume, mais aussi la source des modes et le centre de la « vraie » vie intellectuelle et culturelle : c'est en somme le lieu vers lequel tous les yeux se tournent pour échapper à ce que l'on pourrait nommer la torpeur provinciale<sup>2</sup>. N'exagérons rien : la province n'est en rien un désert culturel ; même si la presse provinciale n'est pas encore développée dans la décennie 1750, les journaux parisiens sont largement distribués en Province et nombre d'académies provinciales sont actives, comme l'ont montré les travaux de Daniel Roche. En outre, à partir de la fin des années 50, les plus grandes villes verront progressivement la mise en place des cabinets de lecture. Il n'en demeure pas moins que ce pouvoir d'attraction de la capitale génère le sentiment d'une mise en marge qui explique le besoin d'informations de certains provinciaux de la bonne société. Accéder à la « véritable » information - tout ce qui compte se fait à Paris - ou mieux encore, à celle qui échappe aux circuits officiels, est sans aucun doute un moyen de réduire cet écart et de vivre, au moins en imagination, au cœur de la vie parisienne, en accédant aussi bien à sa face étincelante qu'à sa face obscure, à ce que l'on nomme alors les « anecdotes » ou la vie secrète des personnages en vue.

C'est sans doute là qu'il faut chercher les motivations du destinataire de Pierre de Morand, qui reçut un ensemble de nouvelles à la main pendant plus d'un an, puisqu'elles sont datées du 27 juin 1753 au 22 août 1754<sup>3</sup>. Ce destinataire, dont l'identité reste inconnue à ce jour, est selon toute vraisemblance un personnage de la bonne société nîmoise, ville dans laquelle Pierre de Morand avait fait ses premières armes en tant qu'auteur et plus curieusement ses premiers pas en tant qu'acteur de théâtre. Jusqu'à l'âge de 33 ans, l'activité de P. de Morand, gentilhomme né à Arles en 1701, se déroule dans le sud-est de la France : avocat au parlement d'Aix après avoir été formé par les jésuites de Lyon, il semble très tôt davantage intéressé par les Lettres que par le droit. Il se distingue dans sa ville natale dès 1729 par un *Discours prononcé dans la première*

---

<sup>1</sup> Un seul exemple : cette fracture est représentée à plusieurs reprises dans *L'indigent philosophe*, où Marivaux ironise sur le gain de respectabilité obtenu par une provinciale de retour dans sa ville après un bref séjour à Paris (*Journaux II*, Paris, GF, 2010, p. 104-105, p. 117) ou encore dépeint le désarroi d'un gentilhomme de province tellement étranger aux codes de bonne conduite à mettre en œuvre lors du souper parisien auquel il est convié qu'il préfère y renoncer (p. 148-149).

<sup>2</sup> Pierre de Morand lui-même avoue avoir écrit sa première tragédie *Téglis* pour « vaincre l'ennui où l'oisiveté et le séjour de la province [l']exposaient », *Théâtre et œuvres diverses*, Paris, Sébastien Jorry, 1751, vol. I, « préface de *Téglis* », p. xlij.

<sup>3</sup> Bibliothèque municipale de Nîmes, ms. 238, désormais CLN suivi de la date de la lettre.

*assemblée tenue dans l'hôtel de ville d'Arles pour le rétablissement de l'académie de musique* à la fin duquel sont décrites les réjouissances organisées par cette académie pour la naissance du Dauphin, et par la composition de deux divertissements<sup>4</sup> en vers. C'est à partir de 1731 que sa carrière dramatique d'acteur s'affirme avec plusieurs participations à des mises en scène théâtrales organisées par les officiers du régiment du Maine en garnison à Nîmes. Une lettre adressée au *Mercure*<sup>5</sup> précise qu'il y interpréta avec un effet d'illusion parfait deux rôles féminins, Dorine dans *Tartuffe* et Phèdre dans la tragédie de Racine *Phèdre et Hippolyte* avec suffisamment de succès pour qu'il décide de faire valoir ses talents à Paris dans la société amateur de « ces messieurs », qui obtint en 1734 de la duchesse du Maine une « salle propre à jouer la comédie<sup>6</sup> » à l'Arsenal. Son mariage houleux, notamment à cause de ses rapports avec une belle-mère tracassière, l'attache encore à sa région d'origine où il a dû conserver plusieurs relations familiales et amicales. Malgré la distance des années, c'est dans ce contexte social et géographique qu'il convient de situer le correspondant demeuré anonyme qui a souhaité recevoir des nouvelles prétendues inédites d'un quasi-compatriote installé à Paris depuis près de 20 ans et très au fait des nouveautés culturelles et politiques par son activité d'auteur de théâtre, d'agent littéraire et son implication dans le monde des Lettres. Toutefois, cet « amateur », selon la terminologie de François Moureau<sup>7</sup>, ne reçoit pas directement ses nouvelles de P. de Morand : si ce dernier est bien nommé comme leur auteur, en réalité, l'envoi passe par un intermédiaire qui signe G. D., à qui Morand « remet » ses lettres, et qui se charge de les « envoyer » au destinataire vraisemblablement après les avoir fait copier<sup>8</sup>, comme l'indique la lettre du 27 juin 1753<sup>9</sup>. Ce G. D. se charge encore de facturer les envois à l'abonné par un certain M. de [Loune] qui le défraye<sup>10</sup>. Ainsi se dessine un circuit de diffusion organisé qui n'exclut aucunement l'existence d'autres destinataires.

Les nouvelles à la main ou les correspondances littéraires destinées à la province ne sont pas rares, souvent même leurs auteurs, dans le souci évident de rentabiliser leur travail, entretiennent parallèlement une double clientèle française et étrangère. Le *Répertoire des nouvelles à la main* mentionne parmi d'autres le nouvelliste parisien Colomiers, qui connut la fraîcheur des cachots de la Bastille à la fin de l'année 1752 alors qu'il « donnait indifféremment des feuilles aux étrangers et aux Français » issus de la bonne société languedocienne<sup>11</sup> ou encore un professionnel de la nouvelle, Charles de

<sup>4</sup> En 1729, il publie notamment une cantate dans *Le Mercure de France* intitulée *La Feste de Comus* (mai 1729, p. 841-844).

<sup>5</sup> *Le Mercure de France* (février 1732, p. 347-354) publie une lettre du 24 décembre 1731 qui fait le compte rendu de ces spectacles offerts à la bonne société nîmoise en soulignant le rôle joué par P. de Morand.

<sup>6</sup> Voir *Le Mercure*, février 1734, p. 368 et suiv. Le prologue en l'honneur de la princesse qui ouvrit la première représentation dans ce lieu fut composé par P. de Morand.

<sup>7</sup> François Moureau dans la Préface de son précieux *Répertoire des nouvelles à la main, Dictionnaire de la presse clandestine manuscrite, XVI-XVIII<sup>e</sup> siècles* (Oxford, The Voltaire Foundation, 1999, p. XIII).

<sup>8</sup> Le manuscrit de la bibliothèque de Nîmes témoigne que plusieurs copistes se sont relayés pour transcrire ces lettres : pour les livraisons de 1753, l'écriture est homogène jusqu'aux deux dernières livraisons de décembre. Si l'on retrouve en 1754 l'écriture de des deux copistes précédents, une nouvelle écriture prend le relais et domine à partir du 12 mars.

<sup>9</sup> *CLN*, lettre du 27 juin 1753 : « Si M. de Morand m'eût remis plus tôt cette lettre, je n'aurais point tardé si longtemps à vous l'envoyer ; mais il n'a jugé à propos de me la remettre que plusieurs jours après l'avoir écrite, et ma négligence n'est en cette occasion qu'un effet nécessaire de la sienne. Il m'a promis qu'il n'en arriverait pas ainsi des suivantes ».

<sup>10</sup> *CLN*, lettre du 21 septembre 1753 : « Voici la septième des lettres que j'ai eu l'honneur de vous envoyer, et dont M. de [Loune] m'a payé les six premières ».

<sup>11</sup> *Répertoire des nouvelles à la main, op. cit.*, p. 248-49.

Julie<sup>12</sup>, qui mit sur pied un véritable commerce de nouvelles à la main. Dans le cas de la correspondance littéraire de Nîmes, il faut se résoudre à imaginer un destinataire type : un provincial issu d'une condition moyenne ou de la petite aristocratie, officier, robin ou rentier<sup>13</sup>.

Il est plus aisé de se représenter les circonstances qui ont conduit Pierre de Morand à chercher pratique en Province. L'échec de son théâtre, et particulièrement de ses tragédies, le contraignirent comme bien d'autres littérateurs du temps, à se tourner vers une activité plus rémunératrice : c'est dans le journalisme au sens large, qui l'occupera jusqu'à la fin de sa vie en 1757, qu'il a cherché un moyen de subsistance. D'abord informateur littéraire, notamment au sein de la paroisse Doublet à la fin des années 1740, il succède en 1750 à son ami Baculard d'Arnaud comme agent littéraire et commissionnaire du roi de Prusse en France, ce qui le met provisoirement à l'abri du besoin, en dépit de l'inexactitude habituelle de Frédéric II à rémunérer les services qu'il commandait<sup>14</sup>. C'est dans le cadre de cette mission qu'il fait parvenir au monarque une correspondance littéraire jusqu'à la fin de 1753<sup>15</sup>, aujourd'hui perdue au même titre d'ailleurs que ses échanges épistolaires avec lui. Une lettre de Voltaire à Claude-Étienne Darget du 2 septembre 1752, « de Potsdam dont je ne sors plus » atteste de l'activité de Morand à cette date et relève sa malveillance à l'égard de l'illustre dramaturge :

Morand ne s'est pas contenté de faire relire ses anciens ouvrages, et de me les envoyer ; il y a deux ou trois endroits où je suis maltraité, à ce qu'on m'a dit ; vous croyez bien que je lui pardonne. Il envoie souvent dans ses feuilles de petits lardons contre moi ; je lui pardonne encore. Il en a glissé contre ma nièce ; cela n'est pas si pardonnable. Je ne vois pas ce qu'il peut gagner à ces manœuvres. On n'augmentera pas ses appointements, et il ne me perdra pas auprès du roi. Eh mon dieu ! de quoi se mêle-t-il, que ne songe-t-il à vivre doucement comme nous ? À qui en veut-il ? Que lui a-t-on fait ? Les auteurs sont d'étranges gens<sup>16</sup>.

Selon une note de la police de la librairie du 15 janvier 1754, la perte de cet emploi aurait été causée par sa prise de parti pour la musique française dans la querelle des Bouffons, qu'il défend dans une brochure intitulée *Justification de la musique française*<sup>17</sup>, publiée en décembre 1753 (mais datée de 1754) qui aurait déplu à Frédéric II, féru de musique italienne<sup>18</sup>. Si Morand a bien adressé une correspondance au roi de Prusse jusqu'à la fin de l'année 1753, la correspondance littéraire de Nîmes la double donc partiellement (de juin à décembre 1753) et l'on peut supposer sans trop de risque d'erreur qu'elle en est une simple copie. Si cette hypothèse a quelque fondement, elle

---

<sup>12</sup> *Ibid*, p. 268-269.

<sup>13</sup> *Id.*, p. XIII.

<sup>14</sup> Cette fonction, obtenue après de longues négociations, était dotée de 1200 livres (*Dictionnaire des journalistes*, notice 590).

<sup>15</sup> Krieger B., « Die Literarischen Korrespondenten Friedrichs des Grossen in Paris », *Hohenzollern Jahrbuch*, t. XVI, 1912, p. 184.

<sup>16</sup> *Correspondance de Voltaire*, Paris, NRF Gallimard, « Bibliothèque de La Pléiade », t. III, lettre 3296, p. 776.

<sup>17</sup> Cette brochure, en réponse à la *Lettre sur la musique française* de Rousseau est présentée et commentée dans la lettre du 12 décembre 1753 de la *Correspondance de Nîmes*. P. de Morand précise qu'« elle est sous presse » et déclare qu'il « s'est fait aider d'un homme d'esprit » qu'il ne nomme pas, mais en qui l'on reconnaît Pierre Estève. P. de Morand journaliste n'hésite pas à faire l'apologie de ses propres ouvrages.

<sup>18</sup> Voir le *Dictionnaire des journalistes (1600-1789)*, Jean Sgard (dir.), Oxford, The Voltaire Foundation, 1999, 2 vol., notice 590, qui cite cette note. L'activité de journaliste de Pierre de Morand ne s'arrête pas là puisqu'il sera avec Prévost de la Caussade le correspondant à Paris du *Journal encyclopédique* en 1756, et l'auteur de la *Correspondance de Karlsruhe* du 15 janvier 1757 à sa mort, le 3 août 1757 (voir sa récente publication annotée par Samy Ben Messaoud, Paris, Honoré Champion, 2015).

suppose une sorte de convergence entre les attentes d'un gentilhomme ou d'un bourgeois provincial et d'une tête couronnée étrangère. Le contrat d'écriture/lecture plus ou moins explicite établi entre le rédacteur et son correspondant, lisible en filigrane à travers le type de nouvelles sélectionnées et leur présentation, repose en effet sur trois engagements qui répondent à l'intérêt du destinataire, qu'il soit un provincial désireux de se mettre en phase avec la vie parisienne, ou un illustre monarque alimentant ses loisirs par la lecture de nouvelles culturelles de centre du monde qu'est alors la capitale française :

- L'actualité des informations
- La vérité des nouvelles
- Leur finalité divertissante

Nous étudierons la manière dont les clauses de ce contrat implicite sont honorées afin d'établir le profil des deux partenaires de l'échange tels qu'ils sont construits par le texte de la lettre, en nous appuyant de manière préférentielle sur les livraisons de 1753, sans nous interdire toutefois de prendre en compte les données offertes par les huit mois de l'année 1754.

## I- Correspondance littéraire et mémoire du présent

Le rapport à l'actualité est une contrainte majeure de l'écriture des journaux littéraires imprimés, comme en témoignent les déclarations d'intentions liminaires des rédacteurs<sup>19</sup>, et l'une des raisons de leur existence. Les journalistes patentés comme les auteurs de correspondances littéraires manuscrites soumettent leur production à ce critère, et si sous leur plume, les termes « nouveau », « nouveauté », « nouvelles » sont d'usage universel, ils se distinguent néanmoins par une conception spécifique de la réactivité à l'actualité. En effet, le rapport à l'actualité est en premier lieu relatif à la périodicité du support. Plus la périodicité est élevée, plus « nouveauté » rime avec proximité temporelle. C'est ainsi que les mensuels, comme les *Mémoires de Trévoux* ou encore *Le Mercure* envisagent avec davantage de recul ce qui constitue les « nouveautés », alors que les rédacteurs de nouvelles manuscrites souvent bi-mensuelles, comme le sont la correspondance de Grimm ou de Karlsruhe, doivent témoigner d'une réactivité beaucoup plus immédiate qui est d'ailleurs inscrite dans l'écriture même.

L'une des particularités de la correspondance littéraire consiste en l'affichage systématique de cette périodicité : chaque livraison est, à l'instar d'une lettre, rigoureusement et régulièrement datée. Le cas de la correspondance de Grimm est exemplaire, qui date chacune de ses livraisons avec la régularité d'un métronome<sup>20</sup>, comme pour indiquer qu'il remplit bien cette clause de son contrat, sans que nous ayons évidemment la possibilité de vérifier si cette datation correspond bien à la date d'expédition<sup>21</sup> de la lettre ou à sa date de mise au net. Quoi qu'il en soit, cet affichage de

---

<sup>19</sup> Voir par exemple l'Avertissement du *Mercure de France* de 1721 qui relativise la notion de nouveauté en fonction de la localisation des lecteurs en opposant les Parisiens aux provinciaux et aux étrangers : « Disons un mot au sujet des choses qui n'ont plus la grâce de la nouveauté à Paris lorsqu'elles paraissent dans notre livre [...] Nous écrivons pour les étrangers comme pour les Français » (p. Aiiij).

<sup>20</sup> Voir l'introduction au volume I de la *Correspondance littéraire* (1753-1754) par Ulla Kölving, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, Ferney-Voltaire, 2006, p. cv : « Grimm expédiait ses feuilles tous les quinze jours, les livraisons portant alternativement la date du 1<sup>er</sup> et du 15 du mois ».

<sup>21</sup> Ulla Kölving signale plusieurs cas où une livraison a été rédigée au moins en partie et expédiée après la date figurant en tête de la livraison, *ibid.*, p. cvi.

la datation fonctionne comme une sorte de cadre de référence auquel seront rapportées les précisions temporelles qui émaillent l'énoncé des nouvelles. La réactivité du journaliste est donnée à évaluer en fonction de ce cadre temporel qui est tout symbolique puisqu'il ne tient aucun compte des délais d'envoi et d'acheminement des livraisons qui transitent souvent par plusieurs intermédiaires. Dans la correspondance littéraire de Nîmes, plusieurs écarts sont à noter dans la datation des livraisons, par rapport à celle de Grimm qui nous sert de référence : si le rédacteur produit bien deux livraisons par mois, le cadre qu'il s'impose est loin d'être aussi strict et la périodicité montrée ne dédaigne pas une forme de variation, certes toute relative. Ainsi, pour l'année 1753 (13 livraisons), les livraisons sont-elles datées du 27/06, puis du 15/07, ensuite du 24/07, du 07/08, du 23/08, du 05/09... : cette liberté donne l'impression que la datation correspond à l'écriture de la lettre<sup>22</sup> plutôt qu'à son expédition et surtout elle semble impliquer que la correspondance, plutôt que de se soumettre strictement à une obligation contractuelle, colle à l'actualité, qu'elle est véritablement suscitée par elle. Un second écart est à noter, qui se stabilise à partir de la livraison du 11/02/1754 et demeure récurrent jusqu'à la fin : chacune des livraisons comporte deux datations, une datation d'en-tête et une datation interne qui indiquent que la lettre a été écrite en deux temps. Cette spécificité va dans le même sens que la précédente : là encore, il s'agit bien d'afficher la réactivité du rédacteur à l'information, un rédacteur présenté toujours sur le qui-vive et au service de l'exigence de nouveauté de son abonné, alors même que les deux parties de la lettre sont expédiées et donc reçues en même temps.

De fait, la précision temporelle interne incluse dans la relation de certaines nouvelles témoigne de l'importance de la clause de réactivité du rédacteur par rapport aux faits selon le contrat d'écriture/lecture implicitement conclu entre le rédacteur et son destinataire. Pour mesurer la réactivité effective du rédacteur, c'est l'annonce nécrologique qui constitue encore le meilleur indicateur. À titre d'exemples, la mort de La Bourdonnaie survenue le 10 novembre 1753 est annoncée dans la livraison du 22 novembre 1753, celle de l'acteur François-Arnoult Poisson, le 24 août 1753, est mentionnée dans la livraison du 5 septembre, celle de François Parfait « décédé depuis huit jours », le 25 octobre 1753, est commentée dans la livraison du 8 novembre. Certaines occurrences, les plus nombreuses, inscrivent l'événement par rapport au temps de l'écriture selon un système de référence relatif mais qui laisse supposer la rapidité de réaction du rédacteur : la nouvelle de la disparition de M de Boze, « mort depuis deux jours » [le 10 sept 1753] est annoncée dans la lettre du 21 septembre 1753, la mort du petit duc d'Aquitaine « arrivée avant-hier » (soit le 22 février 1754) figure dans la lettre datée du 26 février. Les indicateurs temporels spécifiques du discours et leur discordance avec la date de la livraison impliquent que certaines livraisons font l'objet d'une rédaction étalée sur plusieurs jours qui suit de très près l'événement ou encore que les copistes n'actualisent pas les données qu'ils reproduisent. Quoi qu'il en soit, le délai visible que s'accorde le journaliste entre l'événement et sa relation est variable, il va de quatre jours à une quinzaine, parfois davantage, il peut approximativement correspondre au délai le plus important entre deux livraisons.

Le rédacteur attache également de l'importance au caractère cyclique de certains événements, dont il souligne le rythme périodique : il mentionne le retour des saisons théâtrales ou de la rentrée littéraire qui scandent l'année à une période marquée :

« Voici les nouveautés qui reviennent, malgré les exils et la chaleur ; le théâtre et la presse se raniment, mais faiblement à la vérité » (lettre du 27 juin 1753).

---

<sup>22</sup> La livraison du 31/12/1753 se termine d'ailleurs par la mention : « A Paris, ce 1<sup>er</sup> janvier 1754 ».

Voici le temps où les nouvelles littéraires doivent venir en abondance, malgré la misère qui règne dans Paris [...], on dit qu'il y a bien des nouveautés sous presse » (lettre du 22 novembre 1753).

Ou encore, il donne précisément le calendrier des séances d'ouverture des Académies : le « mardi 10 du courant » pour l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et le « mercredi 14 » pour l'Académie des sciences, dans la lettre du 22 novembre 1753. Le temps objectif est donné à lire au sein d'un cadre moins conventionnel que dans d'autres correspondances et qui semble éviter l'artifice.

En réalité, c'est moins à marquer avec exactitude le temps de l'événement et le temps de sa relation que vise le rédacteur qu'à mettre en scène par une série de procédés la brièveté du délai entre les deux : le journaliste se montre en phase avec l'actualité la plus fraîche et il n'est pas étonnant que l'usage des déictiques temporels de proximité spécifiques du discours soit particulièrement dense : la clôture des spectacles date d'« hier » comme telle assemblée du Châtelet (lettre du 31 mars 1754), « l'Opéra ouvrira demain » (lettre du 22 avril 1754) ; « Le comte de Matignon conduisant lui-même une calèche rencontra *hier* un marchand de foin qui en conduisait un chariot » (24 juillet 1753) ; « La Chambre [des vacations] *hier* a resté [sic] assemblée jusqu'à 11 heures » (8 novembre 1753). La réitération de la périphrase verbale « venir de » pour indiquer la proximité du fait à peine passé est fréquente : à propos d'*Amilec* de Tiphaigne de La Roche, « Il *vient de* paraître un roman philosophique, allégorique, fort ingénieux » (Lettre du 27 juin 1753), « Le sieur Rousseau a levé l'étendard et *vient de* faire imprimer une lettre où il traite avec le dernier mépris notre musique » (12 décembre 1753) ou en référence à l'expérience du rédacteur : « Je *viens de* voir *Les Femmes* » (lettre du 7 août 1753) ou encore « Je *viens d'apprendre dans le moment*<sup>23</sup> qu'enfin le 3<sup>e</sup> vol de l'*Encyclopédie* est en vente (lettre du 23 octobre 1753).

Dire l'actualité, ce n'est pas seulement rendre compte du passé proche, c'est aussi anticiper sur ce qui va se produire de manière imminente en matière de publications : « M. de Mouhi va mettre en vente lundi prochain, la seconde et troisième partie des *Délices du sentiment* » (Lettre du 22 novembre 1753), comme de programmes des théâtres : « On commence *après-demain* les répétitions des *Troyennes* », écrit-on à propos de l'activité de la Comédie-Française (18 février 1754). Enfin, nombre de formules demeurent volontairement dans le flou, c'est le cas de « depuis peu », « depuis quelques jours », « il y a quelques jours », « tout nouvellement », mais indiquent un temps qui peut être appréhendé comme récent par l'abonné.

Ce qui compte est moins le marquage du temps objectif ou son exactitude que l'impression donnée au lecteur qu'il lit une actualité avec laquelle le rédacteur est constamment en contact, comme en direct, et qu'il partage la même temporalité que ce dernier. Il s'agit donc avant tout de produire des « effets d'actualité », ou pour le dire autrement de susciter une illusion de proximité, voire de coïncidence entre le temps de l'écriture et celui de la lecture, comme l'indique l'usage du présent duratif et des formules descriptives : « Il n'y a pas la moindre pièce de vers un peu jolie. Il ne paraît que des platitudes en ce genre » (lettre du 11 février 1754) ; « Voici les nouveautés qui reviennent malgré les exils et la chaleur » (lettre du 27 juin 1753).

À l'instar des autres correspondances littéraires, l'écriture de l'actualité est bien dans la correspondance littéraire de Nîmes un aspect du contrat implicite d'écriture/lecture, même si elle comporte ses particularités. En effet, le journaliste mentionne et justifie tous manquements à cette règle soit en invoquant l'intérêt de la

---

<sup>23</sup> Nous soulignons par l'italique.

nouvelle, soit en soulignant combien la pénurie de nouvelles dans un domaine d'informations impose le développement d'un autre secteur, soit au contraire en réaction à une telle abondance informationnelle qu'elle impose un retardement bien involontaire. Dans la lettre du 22 novembre 1753, l'entorse au règlement est expliquée par l'intérêt pédagogique de l'ouvrage de M. Dumas<sup>24</sup> : « Il y a déjà quelque temps qu'il a paru un ouvrage sur la musique dont je n'avais pas eu l'occasion de vous parler, mais qui mérite votre attention ». Ailleurs, le rédacteur est contraint de s'adapter au flux de l'actualité et de planifier le compte rendu de la nouveauté : il impose des retards, mais limités et mesurés, et suscite chez son destinataire des effets d'attente :

Il y a plusieurs autres nouveautés, telles que l'*Histoire de Jeanne d'Arc, pucelle d'Orléans, L'Histoire des Solipses, Le Naufrage des îles flottantes, ou la Basiliade*, poème soi-disant traduit de l'indien, etc., lesquelles ayant paru toutes à la fois, je n'ai pas encore eu le temps de lire mais dont je vous rendrai compte dans ma première lettre qui suivra de près celle-ci, puisque la matière ne manque pas, au lieu que j'avais un peu retardé depuis la dernière, pour attendre de quoi remplir ma tâche (lettre du 27 juin 1753).

La notion d'actualité telle qu'elle est générée par le texte conserve un caractère extensif et indéterminé : sa durée objective est variable et peut souvent excéder une quinzaine de jours, même si le journaliste use d'une série de stratégies stylistiques pour donner l'impression de la contemporanéité, voire de l'immédiateté du fait et de son compte rendu, voire de sa lecture. Sont au fond d'actualité, les événements énoncés comme tels par le journaliste et lus ainsi par son destinataire.

Si les événements retenus sont englobés dans le même discours, ils n'en demeurent pas moins le rapport d'une suite d'instantanés qui n'ont pas vocation à être l'objet d'une construction. Et en effet, contrairement à d'autres journalistes qui donnent à leur périodique une visée historique<sup>25</sup>, Pierre de Morand ne formule jamais une telle prétention. Cependant, comme l'historien, il soumet la sélection et le compte rendu des informations au critère de vérité.

## II- Fiabilité de l'information et goût pour la fiction

La sélection des nouvelles semble reposer sur deux objectifs qui entrent en tension : la visée informative et la visée de divertissement. Le compte rendu de l'actualité, même avec ses effets de flou et parfois ses regrets, repose sur la garantie de l'authenticité des faits rapportés. Car la chasse à l'événement actuel comporte un risque : celui de diffuser de fausses nouvelles, un risque que n'évitent pas certains journaux patentés, comme *Le Mercure* que le rédacteur ne manque pas de dénoncer et qui fournit l'occasion d'une remontrance à son directeur, l'abbé Raynal, victime du mauvais tour d'un plaisantin :

Il faut être plus sur ses gardes, lorsqu'on est chargé d'un livre tel que *Le Mercure*, sans quoi on est exposé à donner bien des fables pour des vérités et à inonder le public de fausses nouvelles et de faux avis (4 octobre 1753).

---

<sup>24</sup> Il s'agit d'un ouvrage pédagogique pour l'apprentissage de la musique : *L'Art de la musique enseigné et pratiqué par la nouvelle méthode du bureau typographique, établie sur une seule clef, sur un seul ton, et sur un seul signe de mesure*, 1753.

<sup>25</sup> C'est par exemple cas du *Mercure* dont l'Avertissement précise : « Ce journal doit contenir des mémoires fidèles de l'histoire de notre temps » (1721, p. Aiii) ou encore des *Mémoires de Trévoux* qui prétendent rassembler « des matériaux pour l'histoire ».

Face au spectre de la fausse nouvelle, la prudence s'impose donc et, en cas d'erreur, le recours à des correctifs est l'indice que le respect de la vérité régit l'ensemble du discours. Ainsi lorsque P. de Morand tombe dans le piège de l'erreur en annonçant dans la lettre du 12 mars 1754, à la date du 19 mars, que le marquis de Vandières hérite de la charge dans l'ordre de Saint Michel laissée vacante par la mort du comte de Saint Florentin, il s'empresse de retirer cette nouvelle à la fin de la livraison suivante (lettre du 25 mars 1754) : « La nouvelle du cordon bleu de M. de Vandières ne se confirme pas : il est même très sûr que c'est M. de Saint-Contest qui a la charge de feu M. le marquis de Brézé ».

Ainsi, les nouvelles incertaines ne sont-elles pas exclues. Toute une série de précautions oratoires viennent modaliser un discours qui n'ose pas affirmer sans réserves l'authenticité des informations qu'il produit, ce qui est un gage de l'honnêteté du rédacteur qui se construit alors l'*ethos* d'un homme de confiance.

Garantir la valeur informative de la correspondance implique que l'on s'interroge sur la fiabilité des sources. « On dit », « On rapporte » : le discours du journaliste marque souvent par le « on » dont on connaît la nébulosité du référent, l'origine de la nouvelle, essentiellement lorsqu'il s'agit d'une anecdote, mais pour d'autres genres de nouvelles également. La rumeur publique s'invite souvent comme l'origine de l'information, même si sa fiabilité est contestable, tant elle est réputée instable et versatile. Dans de nombreux cas, les nouvelles ont donc besoin d'être confirmées par des témoignages supplémentaires : à propos d'un incident survenu à l'Opéra et commenté par un bon mot, le rédacteur fait ce commentaire précautionneux : « Il y avait grand monde à l'Opéra ce jour-là ; et cependant, je n'ai trouvé personne qui m'ait confirmé la vérité de cette anecdote » (lettre du 26 janvier 1754). La question de la vérité reste donc en suspens, mais ne constitue pas un obstacle à la relation de l'anecdote. Ou encore, sur un sujet plus grave, à propos d'une affaire concernant le parlement de Toulouse qui aurait condamné des prêtres pour refus de sacrement, le rédacteur pointe la difficulté d'obtenir une information exacte dans le maquis des ragots :

On fait courir un bruit qui mérite confirmation ; car on ne peut rien assurer aujourd'hui que sur des preuves évidentes, tant il se débite, dans les maisons même les plus respectables, de faussetés et de mensonges. On assure que le parlement de Toulouse... (lettre du 25 mars 1754).

En l'absence d'un double témoignage qui pourrait être un gage de véridicité, l'événement demeure incertain et la prudence s'impose. Ce sont aussi les circonstances et le contexte politico-religieux qui sont invoqués pour mettre en doute les fredaines d'un moine séducteur de religieuses :

Je ne sais si la haine que ces affaires-ci [celles des billets de confession] inspirent pour les ecclésiastiques ou si leur mauvaise conduite donne réellement lieu à bien des histoires qu'on fait d'eux ; quoi qu'il en soit, vraie ou fausse, en voici une qui court et qui n'est pas moins curieuse » (lettre du 12 janvier 1754).

Face à ces bruits qui vont et viennent, qui « s'évanouissent » (16 juin 1754), qui nous plongent « dans l'incertitude de la vérité ou fausseté d'une bonne nouvelle » (19 juillet 1754, il s'agit alors d'un possible dénouement de la crise parlementaire), à ces voix multiples et divergentes, la seule véritable caution de la vérité de la nouvelle reste l'écrit officiel, le document inaltéré censé authentifier l'information. Sur une affaire judiciaire : « On m'a promis les factums des parties belligérantes, et alors je pourrais vous en parler si la singularité de l'aventure le mérite » (19 juillet 1754).

En dernier recours, c'est la caution du « je » dont l'*ethos* est celui d'un intermédiaire digne de foi qui est chargé d'emporter l'adhésion, soit qu'il ait été témoin visuel comme dans les exemples suivants : « Je n'ai pas non plus de nouvelles bien amusantes. Celle qui vient d'arriver dans ma rue est assez singulière » (lettre du 24 juillet 1753, sur la crise de colère d'un amant répudié) ou bien à propos d'un suicidé : « C'était un nommé Favre, qui montrait les mathématiques. Je l'ai connu de vue, il était vaporeux » (lettre du 23 octobre 1753), soit qu'il atteste de sa présence sur les lieux de colportage des nouvelles, mais en déplaçant cette fois la question de la vérité, de la véracité du fait à l'authenticité du dire, sans pour autant que le dit soit confirmé : « On rapportait hier dans une maison de [X] où j'ai dîné » (3 juillet 1754) ou encore « On ajoute à ces discours que je n'ai pas entendus dans le café mais en bonne maison » (22 mai 1754). La présence de l'auteur sur les lieux mêmes de la conversation et la « qualité » de ce lieu font figure de caution de l'existence de la nouvelle, plus que de la réalité du fait qu'elle rapporte. À un autre niveau, c'est l'expérience de spectateur du rédacteur vient appuyer la validité de sa mauvaise critique, lorsque évoquant la pièce *Les Lacédémoniennes*, il déclare : « Je l'ai vue et n'ai rien compris à l'intrigue » (lettre du 8 juin 1754).

On le voit, la valeur de vérité informative des nouvelles diffusées est discutable tant la polyphonie des sources potentielles elles-mêmes est diffuse et incertaine : les « bonnes maisons » ne produisent-elles pas en fait de rumeur tout et son contraire ? Y faire référence sert autant à valider un discours qu'à l'invalider, et selon les circonstances, l'on trouve dans des formules contradictoires une intéressante et inattendue hiérarchie des lieux : la phrase déjà citée : « On ajoute à ces discours que je n'ai pas entendus dans le café mais en bonne maison » (22 mai 1754) entre en contradiction radicale avec une autre réflexion : « On fait courir un bruit qui mérite confirmation [...] tant il se débite, dans les maisons même les plus respectables, de faussetés et de mensonges » (lettre du 25 mars 1754) ; soumis à une réactivité rapide, le rédacteur a parfaitement conscience des incertitudes de l'actualité, de l'impossibilité d'aller à la source afin de vérifier sa fiabilité même lorsqu'il se présente comme le garant du dire.

C'est que le discours du rédacteur se situe presque constamment au croisement de deux régimes : un régime d'information et un régime de divertissement, ce qui explique en grande partie sa position paradoxale face aux nouvelles incertaines, à la frontière entre la récolte du factuel et le goût pour le fictif. Il a en effet à répondre au désir d'une sorte d'ubiquité de savoir qui est source de satisfaction et de plaisir chez son lecteur et qui repose sur la curiosité. Sont du coup développées différentes postures suffisamment ambiguës pour prévenir le lecteur et mettre à distance une adhésion trop naïve de sa part tout en satisfaisant sa curiosité pour l'anecdote scandaleuse. Parmi ces stratégies, le recours à la prétérition qui, sous le masque d'une censure affichée mais non effective, expose en résumé l'essentiel de la nouvelle : par exemple, à l'occasion de la mort de M<sup>lle</sup> Alexandrine :

Cette mort si prompte a donné lieu à beaucoup de conjectures et de mauvais propos. Comme on ne veut pas comprendre que cette jeune personne soit morte dans six heures par accident naturel, on a été imaginer qu'on lui avait fait prendre du poison et l'on a débité là-dessus des choses qui sont si peu vraisemblables et si ridicules qu'elles ne méritent pas d'être rapportées (lettre du 23 juin 1754).

Ou encore, le rédacteur rapporte les mauvais propos qui courent clandestinement tout en les condamnant, ce qui vise à la fois à attiser l'intérêt du lecteur pour le scandale et à susciter son incrédulité :

On a dit aussi tout bas que la demoiselle Morphise, jeune fille avec qui S. M. s’amusait quelquefois, était accouchée d’un prince et qu’elle était morte peu de temps après sa délivrance ; mais c’est là sans doute encore un discours enfanté par la médisance et la méchanceté (lettre du 3 juillet 1754).

Autre posture : il demeure dans l’indécision et laisse parler les faits :

Il avait couru un bruit que Mme de Puisieux avait été mise à la Bastille comme auteur d’une misérable satire, parodie du *Pater*, qui a paru contre le roi T.C. et ses ministres ; cette dame pour se justifier et détruire ces faux bruits a répandu l’épître que je vous envoie, qui ne brille pas par la force de sa poésie (15 juillet 1753).

L’anecdotique prend alors le pas sur la conformité à la vérité.

Bien souvent, la réalité voisine avec la fiction et le rédacteur pèse les différentes versions d’un événement, en se fondant sur le nombre de témoignages pour faire pencher la balance vers une vérité qui n’a néanmoins qu’un certain degré de probabilité :

Un autre bruit qui courait, que la mort violente du sieur du Feisq n’était qu’une feinte et qu’il s’était sauvé dans les pays étrangers, tandis qu’on enterrait un autre cadavre sous son nom, n’est pas plus vrai sans doute, et tant de gens disent avoir vu le sieur Feisq mort, qu’il y a toute apparence que son suicide n’est que trop réel (3 juillet 1754).

La dernière livraison de 1754 se termine sur le récit croustillant des déboires de deux littérateurs, l’abbé Trublet, candidat malheureux à l’Académie française et La Morlière, qui avaient décidé de concert, après une station bien arrosée au cabaret, de mettre fin à leurs jours. S’ensuit ce commentaire : « On a fait à ce sujet une histoire qui tient sans doute plus du roman que de la vérité » (22 août 1754).

Si la rumeur est si intéressante et si elle vaut d’être rapportée, c’est donc moins pour sa vérité informative largement mis en doute ou contestée par le rédacteur lui-même que pour sa capacité à divertir, à s’adresser à l’imagination. Dans ces extraits-là, c’est l’intérêt fictionnel de la nouvelle qui prévaut ; après avoir rapporté par le menu une querelle entre le marquis de Crillon et l’ancien évêque de Mirepoix, de Morand peut bien écrire en faisant mine de le dénoncer : « Je voudrais avoir entendu tout cela pour en être bien persuadé, car je doute fort qu’il n’y ait de la broderie » (1<sup>er</sup> août 1754) ; c’est grâce à la « broderie », au « roman », aux affaires « qui n’ont que le mérite du vaudeville » (lettre du 8 novembre 1753), aux contes faits au sujet du sort de Voltaire (lettre du 15 juillet 1753), qu’il entend accrocher son lecteur en lui procurant un intérêt de curiosité et une distraction amusante. Il joue ainsi sur un autre versant de la nouvelle qui tend alors vers l’anecdote, selon la définition de Karine Abiven : l’anecdote est un « micro-récit, où l’on raconte un petit fait supposément vrai tout en visant une réaction affective du récepteur (rire, surprise)<sup>26</sup> ». Pour aller dans le même sens, celui du déplacement de la question de la vérité au plaisant, on peut remarquer que la plupart des nouvelles anecdotiques contiennent un mot d’esprit quand elles ne finissent par une pointe spirituelle. Il y a là un sujet à part entière qui mérite une étude particulière

---

<sup>26</sup> Karine Abiven, « L’anecdote, conte et histoire à la fois : sur les traces textuelles d’une frontière du dire-vrai », dans *Conte et histoire*, ss. direction de Marc Hersant et Régine Jomand-Baudry, Garnier, à paraître en 2015.

puisqu'à la fois, notamment lorsqu'il s'agit d'une citation de paroles, le mot d'esprit peut participer à l'effet de véracité, tout en répondant à l'exigence de divertissement.

D'ailleurs, en matière de vérité des faits historiques, le rédacteur n'est rien moins que sceptique et dans un parallèle particulièrement audacieux entre son travail de collecteur de faits d'actualité et le travail de l'historien, il dénie à l'un comme à l'autre la possibilité de se placer sous l'étendard de la vérité. L'impossibilité récurrente à laquelle il se heurte de certifier la véracité de faits pourtant contemporains n'est-elle pas une preuve des biais de l'histoire ? À la suite d'un récit anecdotique cousu de points obscurs, - le décès du Sieur de Feisq mentionné plus haut -, il consacre un développement argumentatif fondé sur une analogie à montrer que la grande Histoire, celle du passé, souffre du même coefficient d'incertitude que la petite histoire, l'histoire du présent. Cette défaillance entache gravement la crédibilité de l'une comme de l'autre :

Mais des noirceurs qu'on lui prête, comme de sa vie ou de sa mort, on ne sait rien de sûr pour le présent, c'est-à-dire dans le public. Car certainement dans sa famille et dans sa maison même, on sait tout, et quelqu'un parlera dans la suite. Que ces sortes de variations sur des faits arrivés dans Paris, ou qu'on dit être arrivés, donnent des armes contre la vérité de l'histoire ! Qu'elles fondent bien le pyrrhonisme sur le sujet ! Quoi ! Vivant au sein de Paris, témoins de ce qui se passe, sitôt que nous ne voyons pas la chose de nos propres yeux, nous n'en pouvons savoir au juste la vérité ! On nous débite tous les jours des contes où il n'y a pas un mot de vrai ou, si la chose est arrivée, chacun la raconte d'une façon différente ; et l'on veut me persuader que les événements passés à mille lieues, à mille ans de nous, qui ont passé par mille plumes différentes, lesquelles ont eu mille raisons pour en imposer, sont tels qu'on me les présente ? Il n'y a point de vraisemblance à le croire, ou du moins je doute de tous les détails (19 juillet 1754).

Cette déclaration fracassante est suivie d'une démonstration par l'exemple : et le journaliste de décliner une liste d'événements aux « cent actes divers », qu'il baptise successivement « autre aventure variante » pour appuyer sa thèse de l'infinie variabilité de la relation d'un fait divers.

Cette diatribe sur l'impossibilité d'atteindre à la vérité recèle une très intéressante réflexion sur la discipline historique elle-même : dans l'histoire, nous dit-il en substance, il y a les faits d'une part et d'autre part la manière dont les discours historiques les enregistrent. Si l'on peut peut-être s'accorder sur les grands événements, le doute demeure quant aux détails qui autorisent une marge de liberté à tout historien. Le détail étant le sel de l'anecdote, qui songerait dès lors à lui reprocher de les fictionnaliser ? Mettre l'histoire (petite ou grande) en énoncé implique nécessairement sinon une trahison, du moins une interprétation des faits. De Morand ouvre ici un débat éminemment moderne puisqu'il est au cœur de la réflexion de plusieurs historiens d'aujourd'hui lorsqu'ils revendiquent le droit d'écrire des biographies fictionnelles<sup>27</sup>. Quoi qu'il en soit, son scepticisme affiché fonctionne comme une sorte d'excuse aux manquements de son écriture par rapport à l'exigence de vérité implicitement inscrite dans le contrat qui le lie à son correspondant, et démontre s'il en était besoin, le caractère inévitable de la fiction dans la relation des faits.

Même si le journaliste tente d'annuler l'opposition entre les deux régimes de son discours et de les rapprocher, la correspondance reste prise entre deux visées. Dire le vrai est certes un objectif louable, mais aussi le curieux, le singulier, tous les bruits qui courent, pourvu que l'intérêt de son lecteur soit au rendez-vous. C'est bien la notion

---

<sup>27</sup> C'est notamment le cas de Michèle Perrot dans son ouvrage *Mélancolie ouvrière*, coll. « Nos héroïnes », Paris, Grasset, 2012.

d'intérêt, en tant qu'elle se décline en une large gamme de sentiments et d'affects chez le récepteur qui domine finalement.

La composition des lettres, qui n'exclut pas les effets d'annonce d'une livraison à l'autre, est établie selon un ordre quasi-immuable : nouvelles des théâtres, nouvelles littéraires, nouvelles politiques et anecdotes (avec une interversion possible de ces deux dernières) et enfin pièces fugitives, et ne semble pas être tributaire d'une hiérarchisation des informations fondée sur le critère de l'intérêt du lecteur pour tel ou tel domaine. Tous ces pôles sont traités successivement, selon la variation de leur flux, car cela fait aussi partie du contrat : le rédacteur ne fait guère de différence entre des nouvelles historiques qui feront événement pour la postérité et les anecdotes sans lendemain, entre les ouvrages des auteurs reconnus et ceux d'écrivains du second rayon. Ainsi au plan qualitatif, une mauvaise pièce peut-elle donner lieu à une critique consistante, comme *Les Lacédémoniennes*, pièce « triste, ennuyeuse et froide » (19 juillet 1754) : il ne faut jamais sous-estimer l'effet de connivence que peut susciter la satisfaction d'étriller les productions des confrères.

## Conclusion

Si la satisfaction du destinataire est liée à la nature de nouvelles qui doivent combler plus rapidement que par la voie officielle des imprimés (ou le faire croire) son attente curieuse d'informations parisiennes, elle tient également à l'aptitude du rédacteur à remplir plusieurs rôles : celui de critique lorsqu'il parle de théâtre et des derniers ouvrages parus en portant un jugement sur eux ; celui de reporter lorsqu'il fait part à son correspondant de ce qu'il a vu et entendu, par exemple de faits divers particulièrement sanglants ; celui de chroniqueur politique lorsqu'il se fait l'écho des inquiétudes des parlementaires et des rumeurs de la Cour sur le futur retour du Parlement. Le rédacteur n'hésite pas alors à prendre parti sur un ton mordant en faveur des parlementaires et approuve telle lettre qui « justifie le parlement dans toute sa conduite » et « prouve que cette bulle [unigenitus] n'est ni ne peut être une règle de foi et une loi de l'État » (Lettre du 22 avril 1754, le 29 avril). Mais c'est avec l'Église et les Jésuites qu'il est le plus sévère, en dénonçant le parasitisme du clergé. À propos d'une satire contre le parlement accusé « d'attentat sacrilège » envers l'Église, il commente : « C'est bien plutôt le clergé qui ne voudrait ni rois ni supérieurs, qui voudrait être le seul maître, s'engraisser du bien et du travail du peuple, et ne rien payer... » (Lettre du 8 mai 1754). On croirait entendre l'accent du curé d'Étrépy. Ce genre de déclaration qui est bien éloignée de la neutralité habituelle des correspondances littéraires, permet non seulement de dresser le profil idéologique du rédacteur, mais également celui de son destinataire. Ce qui s'exprime dans ces lettres, c'est l'opinion d'une certaine frange de l'élite éclairée du XVIII<sup>e</sup> siècle : l'indulgence pour les Jansénistes, le soutien au parlement mais aussi le respect du roi dont le pouvoir n'est pas remis en question mais « à qui l'on en impose depuis trop longtemps » (29 avril 1754), un roi sous mauvaise influence. On lit ici la position typique de l'idéologie réformiste du temps qui affiche son souci pour le bien-être du peuple, victime de la voracité du clergé, et surtout la volonté d'une politique sage, dénuée de passions et de luttes d'intérêts, qui apporte la paix et soit soucieuse d'une certaine équité. La modération est érigée en vertu suprême et le fanatisme considéré comme le pire des fléaux. C'est enfin par deux caractéristiques d'écrivain que l'on peut définir le rédacteur et l'attrait qu'il exerce sur son destinataire : loin de proposer une simple liste de nouvelles, il établit des rapports entre elles avec un goût consommé de la transition. On serait tenté de parler de correspondance d'auteur, tant la

recherche d'un style piquant et vif est manifeste à travers les mots d'esprit, l'ironie, la polémique ou les jugements lapidaires. Une subjectivité s'exprime qui permet d'imaginer les goûts, les idées, les préoccupations du correspondant. Ses prises de position dans les débats intellectuels et politiques sont aussi bien celles d'un homme de son temps que de tout un milieu.

Régine Jomand-Baudry  
Université de Lyon  
Groupe MARGE (Lyon3)